

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Le 28 septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Romazy, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie de Romazy, lieu des séances publiques, sous la présidence de M. Patrick BESNARD

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : 9

Présents : BESNARD Patrick, TISON Nadine, STICKER Stéphanie, ROCHER Frédéric, BATAIS Loïc, ASLINE Sylvie, LEBON Thérèse, PIRON Jeannine, NOURRY Catherine

Absents excusés :

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : TISON Nadine

Date convocation : 23 septembre 2022

Date d'affichage : 23 septembre 2022

Le compte rendu de la séance du 11 avril est adopté à l'unanimité

8-2022- REPAS ANNUEL

Monsieur Le Président informe que la date du repas a été fixée au samedi 5 novembre 2022 à 12h30.

C'est Monsieur MARTIN, traiteur à Tremblay qui a été retenu.

2 menus (25.00€ et 29.00€) sont présentés aux membres du comité :

Retenu : menu à 25.00€ nappage et service compris.

Kir vin blanc et ses feuilletés

Timbale de riz au saumon fumé

Rôti de porc fumé à la crème de champignons et sa garniture de saison

Fromage – Salade

Charlotte aux fruits de saison

Les invitations seront distribuées dans les boites aux lettres et une réponse sera demandée pour le vendredi 28 octobre 2022. Les inscriptions se feront au secrétariat de la mairie.

Des colis sont à prévoir pour les personnes en structure, soit 3 colis.

Prévoir 2 gerbes de fleurs.

Les membres du comité se retrouveront le samedi 5 novembre à 10h00 pour la confection des lots et la décoration de la salle.

9-2022– PARTICIPATION A LA SORTIE SCOLAIRE DES ELEVES DE ROMAZY

Monsieur Le Président informe les membres du comité d'une sortie scolaire de 3 jours et 2 nuits pour les élèves de l'école Victor Chapellière fin juin.

Le coût de ce voyage, 185.00€/enfant est financé par l'APE, le SIRS et les parents d'élèves.

Monsieur Le Président propose que le CCAS participe également au financement de ce voyage.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité décident d'une participation de 585.00€ qui sera versé sous forme de subvention à l'APE pour le financement de cette sortie scolaire.

10-2022– LOGEMENT A LA BIDOIS

Monsieur Le Président rappelle le bail emphytéotique de la commune au CCAS pour le logement de « La Bidois » qui s'achèvera en 2024.

Dans ce cadre, un préavis de 18 mois devra être adressé au locataire pour non-renouvellement de son bail. Monsieur Le Président est chargé dans un premier temps de l'en informer par courrier.

Monsieur Le Président devra également prendre contact avec la personne s'étant portée caution pour les impayés de loyers

La séance est levée à 22H00

BESNARD Patrick	TISON Nadine	STICKER Stéphanie
ROCHER Frédéric	BATTAIS Loïc	LEBON Thérèse
PIRON Jeannine	ASLINE Sylvie	NOURRY Catherine